

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2017



VILLE DE
GRANDE-SYNTHE

www.ville-grande-synthe.fr

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 FEVRIER 2017

A. ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Changement de dénomination dans les grades – modification du tableau des effectifs**
- 2. Compte-rendu d'activité 2015 CUD – service public de la distribution du gaz naturel**
- 3. Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération**
- 4. Concours de maîtrise d'œuvre – Centre de Santé – Sélection des équipes candidates et du lauréat**

B. PROGRAMMATION

- 1. Fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement – demande de fonds à la CUD – année 2017**
- 2. Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local**
 - 2.1. Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public**
 - 2.2. Rénovation de l'éclairage public**
 - 2.3. Modernisation de l'éclairage intérieur de la salle des sports Debussy**
 - 2.4. Modernisation de l'autocom Mairie, pour passage en numérique**

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

- 1. Désaffectation divers immeubles**
 - a. Maison sise 1 rue du Westhoek**
 - b. Maison sise 3 rue du Westhoek**
 - c. Maison et garage sis 16 place de la Haye**
 - d. Logement 9001 rue Pelletier**
- 2. Déclassement divers immeubles**
 - a. Maison sise 1 rue du Westhoek**
 - b. Maison sise 3 rue du Westhoek**
 - c. Maison et garage sis 16 place de la Haye**
 - d. Logement 9001 rue Pelletier**

D. CONTRATS - MARCHES

1. **Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 5 décembre 2016**

E. FINANCES

1. **Modification du tableau des logements pour utilité de service –
Suppression logement de fonction de la piscine**
2. **Seuil des rattachements de charges et de produits**
3. **Durée des amortissements de biens renouvelables**
4. **Débat d'Orientation Budgétaire BP 2017**

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 9 DECEMBRE 2016

PRESENTS :

**M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Olivier BERTHE Sabrina KHÉLLAF, Nicole LUSTRE, Jean-
Christophe PLAQUET, Nadia ZEMBILGOTIAN- SARASSIN,
Bernard JUNOT, Najate BELKALA Adjoints ;**

**Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, Michel POLLAERT,
Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, Béatrice GOIDIN, José
Martinho DA SILVA, Karine FAMCHON, Karima TOUIL, Evelyne
HAEGMAN, Michel DASSONVILLE, Nathalie BENALLA, Albert DA
COSTA, Chantal VANELLE, Sélima CHABAB, Féthi RIAH
Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

**Dany WALLYN à Damien CAREME, Sébastien WALLYN à Michel
POLLAERT, Eric FONTAINE à Martial BEYAERT, Angélique
ROUCOU à Sélima CHABAB.**

ABSENTS :

**Aïcha ZAOUÏ, Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent
RENAUDIN, Fabienne BOLLE, Madame Karine FAMCHON
jusqu'à la délibération n°2.**

Je propose que la secrétaire de la réunion soit Marie-Line VANDENBOSSCHE à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Juste avant d'entamer l'ordre du jour je voudrais revenir sur 2 décès qui ont encore frappé notre collectivité. Tout d'abord Madame MAGNIER Françoise qui est décédée le 14 décembre 2016 à l'âge de 81 ans. Elle était arrivée en mairie le 1^{er} avril 1983, elle a travaillé durant 17 ans en qualité d'agent d'entretien dans notre collectivité. Lors de son départ en retraite au 1^{er} septembre 2000, Mme MAGNIER était âgée de 65 ans.

Et puis beaucoup plus récemment, on a déploré et regretté le décès de Madame LAABOUDI Malika qui est décédée le 26 janvier dernier des suites d'une longue maladie à l'âge seulement de 46 ans.

Malika est arrivée en maison communale en mai 2003 au sein du service équipement et plus précisément en qualité d'agent d'accueil à la maison de quartier du Courghain où sa joie de vivre ne laissait personne indifférent. Toutes celles et tous ceux qui allaient régulièrement à la maison de quartier du Courghain se souviennent de Malika et de son entrain auprès des populations.

Elle laisse derrière elle son époux ainsi que ses quatre enfants. Bien évidemment nous avons présenté à ces familles nos plus sincères condoléances en votre nom.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016 vous est parvenu le 22 février 2017.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 FEVRIER 2017

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Changement de dénomination dans les grades – modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

En application du décret n° 2016-1372 du 12/10/2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante dès lors qu'il y a eu changement de dénomination dans les grades :

ANCIENS GRADES

Adjoint administratif de 2^{ème} classe (E3)
Adjoint technique de 2^{ème} classe (E3)
Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (E3)
Adjoint d'animation de 2^{ème} classe (E3)
Adjoint administratif de 1^{ère} classe (E4)
Adjoint technique de 1^{ère} classe (E4)
Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (E4)
Adjoint d'animation de 1^{ère} classe (E4)
A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe (E4)
Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (E4)
Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe (E4)

GRADES D'ACCUEIL

Adjoint administratif (C1)
Adjoint technique (C1)
Adjoint du patrimoine (C1)
Adjoint d'animation (C1)
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2)
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2)
Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (C2)
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C2)
A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe (C2)
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (C2)
Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (C2)

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE : Modifier le tableau des effectifs en conséquence.

D'IMPUTER : les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

2. Compte-rendu d'activité 2015 CUD – service public de la distribution du gaz naturel

RAPPORTEUR : Damien CAREME

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, le compte-rendu d'activité du service public de la distribution du gaz naturel.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur le service public de la distribution du gaz naturel pour l'année 2015 transmis par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Arrivée de Madame Karine FAMCHON

3. Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les limites d'entrée d'agglomération.

Dans le cadre des modifications des voiries prévues pour le projet DK plus de mobilité il est nécessaire, afin d'assurer la cohérence de traitement des voies au sein de la ville, de modifier les panneaux d'entrée d'agglomération. Par ailleurs la disparition du lotissement des pompiers de TOTAL situé rue du Comte Jean a rendu incohérente la position de l'entrée d'agglomération sur cette rue.

Les panneaux d'entrée d'agglomération situés Boulevard des Flandres seront placés sur la Départementale 601.

- Pour l'entrée et sortie d'agglomération dans le sens de circulation Grande Synthe vers Dunkerque en limite de territoire avec Dunkerque.
- Pour l'entrée et sortie d'agglomération dans le sens de circulation Dunkerque vers Grande Synthe à 60 mètres à l'ouest du nouveau carrefour entre la D601 et le Boulevard des Flandres.

Les panneaux d'entrée d'agglomération situés rue du Comte Jean à 15 mètres après la voie « Résidence du petit Prédembourg » seront placés sur la rue du Comte Jean à 15 mètres de l'entrée de l'usine GTS industries.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les limites d'entrée d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Madame CHABAB :

Dans le cadre de la modification rue Pasteur, il y avait eu deux panneaux d'interdiction et cela a été modifié, Madame VANDENBOSSCHE sait de quoi je parle. Donc il y a un panneau qui a été retiré ce qui permet d'éviter de passer par la rue Pierre et Marie CURIE où il y a une école et donc de pouvoir passer rue LAVOISIER. Je tenais à le faire remarquer car c'est une bonne chose car pendant un moment cela a été assez compliqué.

Monsieur le Maire :

D'où l'expérimentation.

Madame CHABAB :

Je comptais sur Madame KHELLAF puisque c'est dans la rue Pierre et Maire CURIE..., car il y a une école dans cette rue.

Monsieur le Maire :

C'est pour cela que c'était une expérimentation. Fin de l'expérience qui a été concluante, il y avait juste cette entrée de la rue Pasteur qui posait problème.

4. Concours de maîtrise d'œuvre – Centre de Santé – Sélection des équipes candidates et du lauréat

RAPPORTEUR : Damien CAREME

J'expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de réalisation d'un Centre de Santé et locaux associatifs, estimé à 4 900 000 € HT, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics le 06 juillet 2016.

Les membres du jury se sont réunis en mairie le 19 septembre 2016 afin d'examiner et de formuler leur avis sur les 24 candidatures admises dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du Centre de Santé de Grande-Synthe selon l'approche cradle to cradle. Suite à l'examen des références présentées, les trois équipes suivantes ont été proposées :

- Atelier E.S Architecture (Dunkerque)
- Remingtonstyle (Paris)
- Atelier 9.81 (Lille)

Les trois projets ont été déposés contre récépissé et enregistrés sous anonymat via un code couleur apposé sur les plis (rouge, jaune et bleu) puis jugés sur la base des critères suivants par ordre de priorité décroissant :

- Critère architectural :

- Adéquation au programme du point de vue fonctionnel et du respect des surfaces.
- Respect des règles d'urbanisme, de sécurité incendie, d'accessibilité pour Pmr et des normes techniques.
- Aspect des volumes et traitement architectural.
- Nature et qualité des matériaux de construction et d'aménagement proposé.
- Insertion dans le site, nature des accès, traitement des espaces extérieurs.

- **Critère coût :**

- Economie globale du projet en coût d'investissement à la construction et de maintenance et d'entretien et de déconstruction en tenant compte des cycles de vie des matériaux.
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle.

- **Critère démarche de développement durable :** HQE, HPE, niveau d'intégration de la démarche économie circulaire.

- **Critère délais :** proposition de délais d'études et de réalisation de travaux.

Sur avis de la commission du jury réunie le 15 février 2017, je propose à l'assemblée de retenir le projet rouge soit l'équipe lauréate suivante, classée en première position selon les critères énoncés supra :

ATELIER E.S ARCHITECTURE décomposée comme suit :

- Architecte / BIM Manager : Atelier E.S Architecture
- Economiste : BECQUART économistes et ingénieurs associés
- BET Structures : INGEBOIS
- Thermique et Fluide/Stockage et redistribution de l'énergie / Boucle énergétique locale : BET AGATHE
- Techniques environnementales / Génie écologique / Stockage et redistribution d'énergie : BET TRIBU
- BET courants forts & courants faibles / photovoltaïque : CREIF Ingénierie
- Paysagiste : EMA – Paysage et urbanisme environnemental
- Acousticien : BET Akoustik

Je propose également à l'assemblée de verser la prime dans son intégralité aux deux autres équipes au vu de la qualité de leurs projets remis.

Conformément aux dispositions de l'article 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en application de l'article 30-I-6° du décret précité, un marché négocié sera conclu avec cette équipe.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE D'APPROUVER : la proposition ci-dessus.

D'IMPUTER : les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

VOTE

Pour 27

Contre 0

Abstentions 3 (*Sélîma CHABAB, Angélique ROUCOU, Féthi RAIH*)

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Sur le Centre de Santé nous n'avons pas trop été associés, nous l'opposition. Là on parle juste d'un bâtiment qui va nous coûter 5 millions d'euros. D'ailleurs je ne sais pas pourquoi on s'est arrêté à 4 900 000 euros. Pourquoi 4 900 000 euros ? On ne parle pas de la santé et on ne parle pas non plus du pôle santé qui va être fait rue Allende. On l'a lu dans la presse car on n'est pas trop associé. Donc comment articuler tous ces projets qui sont sur la ville ? Quelle cohérence il y a entre ce que vous allez faire au Centre de Santé et ce qui va être fait rue Allende et sur la transformation de la polyclinique? Parce que là dans cette délibération on nous parle que du bâtiment, c'est normal car c'est un concours mais on ne nous parle pas de ce que l'on va faire dans ce bâtiment et personnellement je trouve que 5 millions d'euros c'est beaucoup. On nous dit que nous sommes en crise et qu'il faut faire des économies ceci et cela et là on est engagé dans des projets qui vont durer longtemps et je suis sûr que l'on reviendra à ce conseil municipal pour mettre avenant sur avenant pour encore modifier et modifier

parce qu'on l'a vu avec les précédents chantiers on n'a pas toujours bien suivi nos chantiers comme cela fut le cas pour la piscine, comme cela fut le cas pour l'Atrium ou le Palais du Littoral qui sont des chantiers qui se sont éternisés et qui ont coûté énormément à la collectivité. Moi je crois que l'on pourrait faire un projet moins cher et plus efficace et surtout en centrant notre pensée sur les activités. Moi personnellement je ne participerai pas au vote de cette délibération car on n'est pas trop associé et on ne sait pas trop ce qui va être fait dans le Centre de Santé, on ne sait pas actuellement ce qu'il y a comme activités au sein du Centre de Santé. Voilà il faudrait avoir une vision à long terme et on ne l'a pas et on ne l'aperçoit pas dans votre note de synthèse. Dans la note de synthèse on ne nous parle que des bâtiments HQE. L'environnement c'est bien beau mais on ne parle pas de la santé des Grand-Synthois.

Monsieur le Maire :

C'est la reconstruction du Centre de Santé avec toutes les activités qui se font actuellement. C'est parce que le bâtiment est vétuste, c'est le plus vieux bâtiment collectif de la ville de Grande-Synthe, et donc il y a besoin de refaire ce bâtiment là. C'est les mêmes activités que l'on va retrouver à l'intérieur. C'est la copie conforme. Pourquoi 4 900 000 euros c'est parce qu'il y a eu un jury, un programmiste qui a fait des estimations financières et le projet a été lancé sur cette estimation, a été retenu en fonction de ces estimations là. Ce n'est pas nous qui avons fixé le prix de ce projet. Cela fait des années que l'on se pose la question pour savoir s'il faut le reconstruire ou pas. La décision a été prise, cela figurait d'ailleurs dans notre programme des élections municipales et on le mène à bien aujourd'hui avec un procédé de fabrication cradle to cradle qui va très loin dans le développement durable. C'est une labellisation optimale dans ce dispositif là donc cela sera aussi une vitrine. Et cela a servi aussi à la formation d'architectes quand on a fait la programmation. On a mis le bureau d'étude spécialisé dans ce domaine. Voilà c'est les activités du Centre de Santé qui réintégreront le Centre de Santé. L'autre projet que vous évoquiez est un projet privé de médecins, pharmaciens, dentistes qui se regroupent. C'est vraiment un projet privé dans lequel la collectivité n'a rien avoir. Ils sont venus nous voir pour un terrain et pour voir si cela était possible. Et encore une fois les activités du Centre de Santé enfin, de l'Espace Santé du Littoral maintenant, c'est de la prévention en terme de santé et pas du tout de soins. Donc la polyclinique vit à côté pour la prise en charge du soin avec de plus en plus une orientation gériatrique. Ce projet est simple, alors que nous avons inauguré 14 bâtiments sur les 2 derniers mandats, celui-ci sera le seul bâtiment qui sera reconstruit parce qu'effectivement la crise étant là et les contraintes budgétaires nous empêchent d'en faire plus. De toute façon nous n'en n'avons pas besoin beaucoup plus puisque notre patrimoine est en bon état.

Monsieur RIAH :

Sur le bâtiment vous dites 4 900 000 euros, vous dites également que c'est un cabinet qui a expertisé ceci cela. Mais c'est à la commune de définir ses besoins et si la commune peut s'inspirer de ce qui se fait en France où l'on peut avoir des Centres de Santé qui coûtent entre 1 million voire 2 millions d'euros, ce n'est que du bâtiment. Je ne vois pas pourquoi 5 millions d'euros pour refaire exactement les mêmes activités à l'intérieur. Qu'est-ce qu'il aura d'exceptionnel ce bâtiment si ce n'est d'avoir des certifications pour faire encore une fois de la communication comme on l'a fait sur d'autres projets de la ville mais concrètement moi je trouve que 5 millions d'euros ça va peser sur nos finances.

Monsieur le Maire :

On verra cela tout à l'heure. Mais c'est une habitude que l'on a ici depuis le début c'est les utilisateurs du bâtiment qui regardent avec les programmistes les besoins en terme de bureaux, de salles de réunions, d'espace d'accueil, de confidentialité pour le centre de planification, de confidentialité pour la médecine du travail, pour la médecine du sport, pour les différents services avec les infirmières mutualistes, avec un certain nombre d'associations qui sont présentes dans le bâtiment. Tout cela est fait avec un programmiste et à partir de là il y a une estimation financière qui s'établit. Nous on a dit oui on prend, non on ne prend pas. Donc voilà, le programme de ce bâtiment a été fait collectivement avec les services associés, avec les personnels du Centre de Santé qui ont travaillé avec le programmiste. Tout le monde a été très rigoureux c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de demandes extraordinaires. Les bureaux ne font pas 50 m², on est à 1 800 euros du m² donc ce n'est vraiment pas un prix prohibitif. Après c'est votre critère de jugement mais ce n'est pas de la com ce que l'on fait mais c'est de la mise en œuvre de dispositif que tout le monde viendra voir parce que tout le monde arrivera à ça un jour. Il y a un hôpital à LOOS EN GOHELLE, l'hôpital de LENS qui va se reconstruire sur ce

procédé là, une salle d'exposition du côté de LILLE donc c'est quelque chose qui va se développer puisque l'on va devoir économiser les ressources en matières premières et tout le monde devra y passer dans quelques temps. On anticipe ce qui se fera de manière généralisée dans quelques années un peu partout.

D'autres questions ?

Madame CHABAB :

Donc par rapport à la création d'un nouveau Centre de Santé je trouve que c'est légitime et essentiel car l'ancien bâtiment est très vétuste et c'est un équipement qui a du sens dans notre ville puisqu'il permet d'accompagner les habitants à l'accès aux soins. Cependant n'étant pas associée au choix, je ne participerai pas au vote et uniquement pour cette raison.

B. PROGRAMMATION

1. Fonctionnement du Centre d'Initiative à l'Environnement – demande de fonds à la CUD – année 2017

RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA

Monsieur le Maire sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de l'intervention financière de celle-ci pour le « fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement » conformément au programme de travail 2017.

Le fonds de concours sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation de ce programme s'élève à 21 841,00 euros.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 21 841.00 euros, auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans le cadre de la participation de la ville de Grande-Synthe à la démarche d'éducation à l'environnement de l'agglomération dunkerquoise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

2. Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local

RAPPORTEUR : BEYAERT Martial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 159 de la loi de finances pour 2016, avait créé un fonds de soutien à l'investissement public local des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, la loi de finances 2017 a reconduit ce dispositif à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

Il est composé de deux enveloppes.

Il convient de préciser que la première enveloppe concerne la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles.

Pour la seconde enveloppe, elle est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants. Le gouvernement souhaite doter ces communes de moyens leur permettant de jouer leur rôle structurant de « bourgs-centres », par la réalisation d'opérations s'inscrivant dans un projet global de développement de l'attractivité des territoires. Notamment pour la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs).

Le soutien financier porté par l'Etat sera donc affecté en priorité aux projets d'investissements présentant dès à présent une maturité suffisante. L'ensemble des autorisations d'engagement notifiées à la région doit être engagé avant le 31 décembre 2017.

La dépense subventionnable correspond au montant hors taxe de l'opération envisagée ne peut dépasser 40%. Le maître d'ouvrage se doit de respecter un financement public minimal à hauteur de 20%. Une subvention au titre de l'une des deux enveloppes de la dotation peut être cumulée avec toute autre subvention dans le respect de ce financement minimum.

Il convient de préciser qu'en 2016, 3 dossiers avaient été déposés au titre de ce fonds pour la ville de Grande-Synthe. Seul le dossier pour l'accessibilité avait été retenu avec une subvention octroyée pour un montant de 40 820 euros.

Il faut savoir qu'en 2016 la préfecture a reçu pour l'arrondissement de Dunkerque plus de 140 demandes et que seulement 20 dossiers ont été retenus.

Au niveau des projets d'investissements portés par la ville de Grande-Synthe, il apparaît que 4 projets peuvent répondre aux modalités de la première enveloppe : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public, la rénovation de l'éclairage public permettant de faire des économies d'énergie, les travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de la salle des sports Debussy et de la modernisation de l'autocom Mairie pour le passage en numérique.

2.1. Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSIL.

Le plan de financement est le suivant

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments ERP et voirie	210 000 euros	126 000 euros	84 000 euros
TOTAL TTC	252 000 euros		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP présenté ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 210 000 euros HT (soit 252 000 euros TTC).

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 84 000 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2017.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour **30**
Contre **0**
Abstention **0**

2.2 Rénovation de l'Eclairage public

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce fonds pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSIL.

Le plan de financement est le suivant

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et réalisation du projet de modernisation de l'éclairage public	126 000 euros	75 600 euros	50 400 euros
Travaux de rénovation de la totalité du patrimoine d'éclairage public	3 000 000 euros	1 800 000 euros	1 200 000 euros
TOTAL HT	3 126 000 euros	1 875 600 euros	1 250 400 euros
TOTAL TTC	3 751 200 euros		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la rénovation de l'éclairage public ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 3 126 000 euros HT soit 3 751 200 euros TTC

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 1 250 400 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2017.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour **30**
Contre **0**
Abstention **0**

2.3 Modernisation de l'éclairage intérieur de la salle des sports DEBUSSY

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour la modernisation de l'éclairage intérieur de la salle des sports DEBUSSY, pour remplacer des luminaires tubes fluorescents

qui consomment par des luminaires à LEDS, afin de faire des économies d'énergie, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSIL.

Le plan de financement est le suivant

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Eclairage salle de sport DEBUSSY	87 500 euros	52 500 euros	35 000 euros
TOTAL TTC	105 000 euros		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la modernisation de l'éclairage intérieur de la salle de sport Debussy ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 87 500 euros HT soit 105 000 euros TTC

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 35 000 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2017.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour **30**
Contre **0**
Abstention **0**

2.4 Modernisation de l'autocom Mairie, pour passage en numérique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour la modernisation de l'autocom Mairie, pour le passage en numérique. Ce qui permettra de faire des économies sur les abonnements et les consommations téléphoniques.

Le plan de financement est le suivant

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Modernisation de l'autocom Mairie	142 000 euros	85 200 euros	56 800 euros
TOTAL TTC	170 400 euros		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la modernisation de l'autocom Mairie ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 142 000 euros HT soit 170 400 euros TTC

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 56 800 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2017.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Juste une remarque, sachant qu'en 2016 un seul dossier a été retenu j'espère que cette année on aura un meilleur traitement de nos demandes.

Monsieur RIAH :

Moi j'ai deux remarques à faire. Je découvre les délibérations ce soir car je n'ai pas eu le temps d'étudier toutes les délibérations faute de temps, d'ailleurs vous avez pu remarquer que je n'ai demandé aucun document. Je regrette que la note de synthèse soit un copier-coller de la délibération. Je rappelle que la note de synthèse doit être une explication de la délibération afin qu'un élu puisse délibérer en connaissance de cause. Donc moi dans la note de synthèse j'ai un copier-coller de la délibération. Je vous soutiens dans cette demande de subvention mais il serait bien que l'on sache quels sont ces projets que vous demandez, de quoi il en ressort. Et deuxième remarque c'est par rapport à l'éclairage. Qu'en est-il de ces arrêts fréquents au niveau de l'Albeck ? A l'Albeck on est dans la totale obscurité. Comment cela se fait qu'on ait ces problèmes récurrents d'éclairage public ?

Monsieur le Maire :

C'est un problème sur le réseau haute tension qui fait cramer les armoires, on vous donnera les informations. Effectivement l'éclairage public est fondamental dans notre ville. On a eu le même problème dans le quartier du Courghain où cela a duré quelques semaines. C'est long à trouver et c'est pour cela qu'en partie on rénove le réseau. Sauf que sur l'Albeck la rénovation a été faite donc c'est autre chose. Alors je pense que simplement pour vous apporter une réponse, la délibération est très détaillée. Si la délibération avait été plus synthétique alors la note de synthèse serait plus détaillée mais là effectivement vous pouvez demander pour les 3 millions d'euros d'investissement du patrimoine d'éclairage public. C'est sur tout le reste de la ville donc c'est rénover le réseau, rénover les candélabres. Pour l'autocom de la mairie on ne peut pas en dire plus. Je ne sais pas si on pouvait aller plus que ça car c'est quand même déjà beaucoup détaillé.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Désaffectation divers immeubles

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

a. Maison sise 1 rue du Westhoek

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation du logement sise 1 rue du Westhoek, anciennement mis à la disposition d'instituteurs.

Il convient de préciser que Monsieur le Sous-Préfet a donné un avis favorable le 15/11/2016 et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a également donné un avis favorable le 05/11/2016.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE la désaffectation du logement sise 1 rue du Westhoek.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstentions	1 (Féthi RIAH)

b. Maison sise 3 rue du Westhoek

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation du logement sise 3 rue du Westhoek, anciennement mis à la disposition d'instituteurs.

Il convient de préciser que Monsieur le Sous-Préfet a donné un avis favorable le 15/11/2016 et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a également donné un avis favorable le 05/11/2016.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE la désaffectation du logement sise 3 rue du Westhoek.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstentions	1 (Féthi RIAH)

c. Maison et garage sis 16 place de la Haye

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation du logement et du garage sis 16 place de la Haye, anciennement mis à la disposition d'instituteurs.

Il convient de préciser que Monsieur le Sous-Préfet a donné un avis favorable le 15/11/2016 et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a également donné un avis favorable le 05/11/2016.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE la désaffectation de la maison et du garage sis 16 place de la Haye.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstentions	1 (Féthi RIAH)

d. Logement 9001 rue Pelletier

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation du logement 9001 rue Pelletier, anciennement mis à la disposition d'instituteurs.

Il convient de préciser que Monsieur le Sous-Préfet a donné un avis favorable le 15/11/2016 et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a également donné un avis favorable le 05/11/2016.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE la désaffectation du logement 9001 rue Pelletier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstentions	1 (Féthi RIAH)

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

Pourquoi souhaitez-vous vous séparer de ces logements ?

Monsieur le Maire :

Car avant on avait une obligation de loger les instituteurs et on ne l'a plus aujourd'hui. Ces logements c'est beaucoup de frais, de la gestion, des interventions donc autant céder ces logements puisque nous n'avons plus l'obligation d'héberger les enseignants depuis le corps des maîtres d'écoles. Au fur et à mesure que les enseignants partent des logements on fait des désaffectations. On a déjà fait cela avec des tours.

Monsieur RIAH :

Donc là ils seront vendus ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur RIAH :

A des bailleurs ?

Monsieur le Maire :

Cela peut être aux occupants mais là je ne peux pas vous faire la liste des logements qui sont occupés ou pas. Je pense qu'il y a une priorité aux occupants. En fait je ne sais pas trop mais l'idée c'est de les vendre, que l'on s'en sépare du patrimoine car cela coûte beaucoup d'argent.

Monsieur RIAH :

Et si on ne déclassé pas on ne peut pas vendre ?

Monsieur le Maire :

C'était des logements d'instituteurs Monsieur RIAH !!!

Monsieur RIAH :

J'avais compris mais c'est pour que l'assemblée délibérante comprenne que l'on ne peut pas vendre un bien du domaine public s'il n'est pas déclassé.

Monsieur le Maire :

Le petit sourire que vous avez là !!!
Mais tout le monde le sait.

Monsieur RIAH :

Oui mais je le répéterai à chaque fois que cette assemblée a vendu 15 hectares sans déclassement du Puythouck.

Inaliénable, imprescriptible.

Donc Monsieur RIAH n'est pas fou !!!

2. Déclassement divers immeubles

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

a. Maison sise 1 rue du Westhoek

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser du domaine public communal et de transférer dans le domaine privé de la ville la maison sise 1 rue du Westhoek.

Ce logement sera vendu ultérieurement.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECLASSE du domaine public communal le logement sise 1 rue du Westhoek.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	1 (Féthi RIAH)

b. Maison sise 3 rue du Westhoek

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser du domaine public communal et de transférer dans le domaine privé de la ville la maison sise 3 rue du Westhoek.

Ce logement sera vendu ultérieurement.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECLASSE du domaine public communal le logement sise 3 rue du Westhoek.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	1 (Féthi RIAH)

c. Maison et garage sis 16 place de la Haye

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser du domaine public communal et de transférer dans le domaine privé de la ville la maison et le garage sis 16 place de La Haye.

Ce logement sera vendu ultérieurement.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECLASSE du domaine public communal la maison et le garage sis 16 place de la Haye.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

VOTE
Pour 29
Contre 0
Abstentions 1 (Féthi RIAH)

d. Logement 9001 rue Pelletier

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser du domaine public communal et de transférer dans le domaine privé de la ville la maison 9001 rue Pelletier.

Ce logement sera vendu ultérieurement.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECLASSE du domaine public communal le logement 9001 rue Pelletier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

VOTE
Pour 29
Contre 0
Abstentions 1 (Féthi RIAH)

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Juste une petite précision dans la mesure où normalement on pense que c'est priorité à l'occupant. Si l'occupant refuse avant de se tourner vers les bailleurs est-il possible de le proposer aux habitants ? Parce que j'imagine que le prix de la ville est moins élevé que celui du privé.

Monsieur le Maire :

Cela dépend car parfois on est surpris par le prix des domaines. Car cela dépend du quartier et de certains critères.

Madame CHABAB :

Ce n'est pas moins cher ?

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas sûr. Peut-être que parfois c'est moins cher.

Madame CHABAB :

Et la ville est obligée de suivre l'avis des domaines ?

Monsieur le Maire :

Oui à plus ou moins 10 %. Il y a des maisons qui sont en vente depuis un moment car le prix des domaines rend le bien invendable c'est par exemple le cas de la maison de l'OGS. Elle est estimée à 185 000 euros et comme cela fait 4 ans qu'on essaie de la vendre alors ils ont baissé le prix. De plus il y a plein de travaux à faire donc 185 000 euros c'est cher.

Madame CHABAB :

Le sens de mon intervention est de privilégier les habitants si le prix n'est pas élevé.

D. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 5 décembre 2016

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; je rappelle à l'Assemblée que j'ai reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Je dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 5 décembre 2016.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 5 décembre 2016.

E. FINANCES

1. Modification du tableau des logements pour utilité de service – Suppression logement de fonction de la piscine

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 23 juin 2015, avait été fixée conformément à la réglementation en vigueur la liste des logements de fonction attribués au personnel communal par nécessité de service et pour utilité de service.

Il est nécessaire de revoir le statut du logement situé à la piscine. Etant donné que ce logement n'est plus occupé par un agent en activité, il est nécessaire de supprimer ce logement de la liste des logements pour utilité de service.

LISTE DES OCCUPATIONS A TITRE PRECAIRE AVEC ASTREINTE				
EMPLOIS OCCUPES	SITUATION DES LOCAUX	TYPE DE LOGEMENT	AVANTAGES ACCESSOIRES AU 01/09/2015	
			LOYER	Eau Gaz électricité chauffage
Concierge	Halle de Sports Debussy	F3	Abattement 50%	A la charge de l'occupant
Concierge	Espace Jeunes du Moulin	F4	Abattement 50%	A la charge de l'occupant
Concierge	Espace Jeunes de l'Albeck rue Lavoisier	F4	Abattement 50%	A la charge de l'occupant

LISTE DES CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE				
EMPLOIS OCCUPES	SITUATION DES LOCAUX	TYPE DE LOGEMENT	AVANTAGES ACCESSOIRES AU 01/09/2015	
			LOYER	Eau Gaz Electricité
Concierge	Maison Communale Place François Mitterrand	F3	Gratuit	A la charge de l'occupant
Concierge	Maison des Associations Avenue de l'Ancien Village	F4	Gratuit	A la charge de l'occupant
Concierge	Pôle Intergénérationnel (ATRIUM)	F5	Gratuit	A la charge de l'occupant
Concierge	Cimetière Debussy	F5	Gratuit	A la charge de l'occupant

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SUPPRIME ce logement de la liste des logements pour utilité de service.

AFFECTE l'attribution des logements pour utilité de service et par nécessité de service aux titulaires des emplois définis sur les tableaux annexés.

VOTE
Pour ***30***
Contre ***0***
Abstentions ***0***

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Lorsqu'il est précisé « liste des occupants à titre précaire avec astreinte » c'est parce qu'il n'y a pas de nécessité absolue de service ? Je ne comprends pas pourquoi le mot précaire ? Est-ce que c'est parce que c'est un logement qui est loué à des agents qui sont en difficulté ? Cela n'a rien à voir ?

Monsieur le Maire :

Ce sont les logements attenants dans les équipements qui comptent dans le patrimoine que la ville dispose.

2. **Seuil des rattachements de charges et de produits**

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Selon l'instruction comptable M14, la règle d'indépendance des exercices oblige à rattacher les charges et les produits de la section de fonctionnement au seul exercice qui les concerne effectivement.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel, les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré mais qui n'ont pas pu être comptabilisés en raison par exemple de la non réception de la facture.

La procédure de rattachement des charges et des produits est une obligation. Cette obligation peut faire l'objet d'aménagements lorsque le montant des charges et des produits à rattacher n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur le résultat.

Chaque collectivité peut déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement.

Ainsi pour des raisons d'allègement des opérations comptables, il est proposé au conseil municipal de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 300 euros.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE : le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 300 euros.

VOTE
Pour **30**
Contre **0**
Abstentions **0**

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

C'est pour alléger le travail ? C'est une mesure de simplification ?

Monsieur le Maire :

Oui.

3. Durée des amortissements de biens renouvelables

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal et au budget annexe.

A ce titre les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition TTC,
- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition,
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),
- les biens acquis pour un montant inférieur à 600 euros TTC seront amortis en une seule année,
- les biens (hormis les bâtiments) pour le budget annexe seront amortis sur une durée d'un an.

NOMENCLATURE M14

ARTICLE	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT
	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2051	Logiciel	4 ans

	Immobilisations corporelles	
2132	Bâtiments en dur neufs	50 ans
	Bâtiments préfabriqués	20 ans
	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
2185	Cheptel sur Pied Excepté les chevaux	10 ans 20 ans
2182	Matériel de transport : Véhicules légers, bicyclettes, mobylettes, voiturettes Véhicules utilitaires Balayeuses, poids lourds Véhicules d'occasion	5 ans 7 ans 10 ans Au prorata des années qui restent à être amorties
2188	Matériel de bureau divers Téléphone, télécopieur, répondeur, enregistreur, récepteur alphapage et autres biens assimilables	10 ans
2183	Matériel informatique	4 ans
2184	Coffre-fort	20 ans
215... 2156-2158-	Equipement des ateliers et garage, équipement technique Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Appareils de levage, ascenseur	20 ans
21571- 21578	Echelle, tronçonneuse, scie sauteuse, nettoyeur, appareil de dégraissage, compresseur, bétonnière Cric rouleau hydraulique, perceuse, meuleuse, ponceuse Touret à meuler, marteau piqueur, chargeur de batterie, Verin de fosse, ventilateur, échafaudage, visseuse Chariot dévidoir, élévateur à nacelle, étau, porte-outil Pompe hydraulique, compresseur, palan, gros outillage Extincteur et autres biens assimilables	10 ans
Certains peuvent être mis en 2188		
21571	Matériel agricole Tracteur, motoculteur, charrue, herse, motopompe Pulvérisateur, rouleau, semoir, tondeuse, tonne à eau, Désherbeuse thermique et autres biens assimilables	10 ans
2188	Equipement des cuisines : Equipement ménager, buanderie, lingerie micro-onde, lave- vaisselle, réfrigérateur, cuisinière, lave-linge, sèche-linge, machine à coudre, machine à repasser, aspirateur, cireuse, sécheuse, four électrique, congélateur, conteneur isotherme et autres biens assimilables	10 ans
2184	Equipement de literie (sommier, matelas)	10 ans
2188	Matériels scolaires, culturels et de loisirs Tremplin, table de ping-pong, billards, agrès, bancs, caméras, caméscopes, appareils photos, écrans, électrophones, globes terrestres, microscopes, instruments de musique, portique, projecteurs, tapis, magnétophones, chevalets, tentes, planches à voile, panneaux de basket, filets de tennis, tableaux d'affichage, pompes d'analyse, piscine, ensemble de sonorisation, but, matériel de musculation, ampli, podium, stand de kermesse, et autres biens assimilables	10 ans
2188	Matériel de navigation : barques, canoë et autres biens assimilables	10 ans
2128	Plantations avec production de revenus Plantations : aménagement, paysagement	20 ans Non amortissable
	Biens du budget annexe (hormis bâtiments pour lesquels on applique la durée prévue pour le budget principal)	1 an
	Bien acquis pour un montant inférieur à 600 euros TTC	1 an

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE afin d'uniformiser les différentes délibérations datant de plusieurs années sur cette question, de valider la proposition reprise dans le tableau relative à la durée d'amortissements pour les biens renouvelables.

VOTE	
Pour	30
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

La durée d'amortissement est réglementée ? C'est dans le cadre de la nomenclature ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur RIAH :

Quand vous dites que vous allez appliquer cela, sur les précédentes années, ça n'était pas fait ?

Monsieur le Maire :

Si.

Monsieur RIAH :

La délibération apporte quoi de nouveau ?

Monsieur le Maire :

Elle était déjà appliquée car il y a une délibération qui a été prise à un moment mais là on aura un tableau qui permettra de reprendre toutes les durées d'amortissement sur un tableau synthétique.

Monsieur RIAH :

Je dis cela car on n'a jamais voté ce type de délibération.

Monsieur le Maire :

Cela date.

Monsieur BEYAERT :

La dernière date de 1996.

Monsieur le Maire :

Il y a des choses qui sont en franc dans les délibérations qui n'avaient pas encore été adaptées.

4. Débat d'Orientation Budgétaire BP 2017

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république codifiées à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote de celui-ci. Une analyse financière rétrospective ainsi qu'une étude prospective sont donc proposées à l'assemblée afin d'alimenter le débat et d'expliquer le cadrage financier proposé pour 2017.

Il convient de souligner que la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions. En effet le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par

le Maire sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. De plus dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires.

Monsieur le Maire :

Je laisse la parole à Martial BEYAERT.

Monsieur BEYAERT :

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

La présentation du rapport d'orientation budgétaire, plus communément appelé Débat d'Orientation Budgétaire est un moment important de la démocratie locale. C'est le moment de présenter aux élus et habitants les orientations politiques et financières de l'année budgétaire à venir, de présenter les projets et réalisations à venir et leurs implications sur les finances de notre collectivité.

Vous avez pu lors de la présentation du cabinet KLOPFER prendre connaissance des résultats de l'analyse financière et mesurer les efforts réalisés par notre collectivité afin de ne pas obérer notre stabilité financière.

Je tiens ici à remercier Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Laurent PIDOUX, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail journalier qu'ils exercent pour trouver des solutions, rechercher de nouveaux financements, adapter nos modes opératoires afin que nous puissions maintenir le haut niveau de services pour nos habitants, ceci sans augmenter le niveau des impôts, en subissant les contraintes drastiques du désengagement de l'état et notre contribution au redressement des finances publiques.

Je remercie également notre DGA aux Finances, Monsieur Mehdi BOUKERROU, ainsi que notre Directrice des Finances Madame Stéphanie Fournier pour l'important travail réalisé pour ce Rapport d'Orientation Budgétaire dont je vais vous présenter les grandes lignes ci- après.

Vous le savez, je suis un homme de gauche.

Vous le savez, je suis un socialiste.

Mais cela ne m'empêche pas d'avoir un regard objectif sur l'action du gouvernement, de souligner les avancées et réussites de ce quinquennat, mais aussi de pointer les incompréhensions et, il faut le dire, les déceptions.

Et cette contrainte qui a pesé sur les collectivités en est une importante, les collectivités locales sont les premiers remparts contre l'exclusion, le chômage, la précarité.

Les collectivités locales sont aussi des acteurs incontournables de l'économie par le biais de leur fonctionnement, mais aussi et surtout par le poids des investissements qu'elles mettent en œuvre, affaiblir les collectivités, c'est affaiblir l'économie.

Prenez garde à ces discours électoralistes prônant la réduction des effectifs des fonctionnaires, prônant l'appauvrissement des collectivités locales, prônant le toujours moins, le toujours trop.

Je le disais il y a quelques années lors d'un Débat d'Orientation Budgétaire, à nous d'inventer l'avenir, à nous de le construire.

A nous de réfléchir au monde que nous voulons laisser à nos enfants.

A nous d'agir pour le rendre meilleur, plus juste, plus écologique, plus solidaire.

C'est ce que nous essayons de faire et réalisons au niveau local

Je vous propose maintenant de vous présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017.

Concernant les taux d'imposition, conformément à notre engagement de campagne, ils ne seront pas augmentés pour la part communal et resteront à :

- 26,99 % pour le taux de la Taxe d'Habitation
- 19,03 % pour le taux de la Taxe Foncier Bâti
- 114,78 % pour le taux de la Taxe Foncier non Bâti

Concernant le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est évalué pour l'année 2017 à 15,5 millions d'euros et sera financé par notre épargne brute pour environ 7 millions, par les diverses recettes liées au FCTVA et aux subventions ; mais aussi par un recours à l'emprunt estimé à 4 millions d'euros.

Nous avons, en effet, décidé de mettre en place un audacieux plan d'investissement en profitant des taux d'intérêt bas mais aussi de notre bonne capacité financière.

Nous verrons cette année la mise en œuvre des projets présentés et votés par les habitants dans le cadre du budget participatif – 12 projets ont été retenus pour une enveloppe estimée à 393 000 euros.

Nous maintenons également l'octroi d'aides pour les économies d'énergie en participant à la réhabilitation des logements privés par le biais d'une aide municipale égale à l'aide communautaire obtenue dans le cadre de la convention Réflex Energie.

Nous réfléchissons également à la mise en place d'une aide municipale pour l'achat de vélos électriques et le développement des usages de déplacements doux.

Concernant les Dépenses de Fonctionnement.

En 2017, nos dépenses de fonctionnement devraient évoluer seulement de l'ordre de + 1,13 %.

Ce résultat est uniquement possible du fait d'une optimisation du fonctionnement de nos services tant au niveau des dépenses de fonctionnement, qu'au niveau de la masse salariale – nous sommes en effet contraint par la stagnation, voire la baisse de certaines de nos recettes de maîtriser notre chapitre 012.

Au niveau des intérêts de la dette, nous pouvons noter une baisse du montant de l'ordre de 5 000 euros.

Je ne reviens pas sur notre participation au redressement des finances publiques qui devrait être de l'ordre de 1 245 000 euros pour cette année 2017 selon les engagements du Président de la République.

Enfin, je vous rappelle que notre commune n'est pas éligible au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) du fait que nous sommes éligibles à la DSU.

Concernant nos recettes de fonctionnement et compte tenu de notre participation au redressement des finances publiques, notre DGF sera donc négative.

Par contre, compte tenu de la validation de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et le resserrement des communes éligibles, nous devrions constater une augmentation de cette dotation de l'ordre de 441 872 euros pour se situer à 5 143 000 euros.

Les contributions communautaires AC (33 581 000 euros) et DSC (7 364 000 euros) ne devraient pas évoluer et notre produit fiscal devrait simplement évoluer du fait de la revalorisation des valeurs locatives du bâti retenue par la loi de Finances.

Enfin, du fait du vote en 2016 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, nous aurons une recette supplémentaire de l'ordre de 100 000 euros.

Concernant les Orientations en Matière d'Investissements

Vous avez en page 11 le tableau de programmation des investissements – avec en point de mire la rénovation de l'éclairage public, le début des travaux et la démolition du centre de Santé, l'extension du lieu musical, la réalisation de pistes cyclables et la mise aux normes en terme d'accessibilité.

Concernant les données financières relatives aux ressources humaines

Le budget dédié au chapitre 012, c'est-à-dire aux charges du personnel est le budget le plus important pour notre collectivité, il représente 39,4 millions d'euros, il reste sensiblement le même que celui voté lors du budget primitif 2016, preuve incontestable des importants efforts réalisés en la matière.

Malheureusement, en ces périodes de stagnation, voire de réduction de nos recettes, il est impératif et nous avons dû nous y résoudre, de maîtriser notre masse salariale.

Cette gestion rigoureuse, qui sera de plus impactée par les conséquences de la loi dite PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), qui instaure au 1^{er} janvier de cette année une revalorisation indiciaire pour les agents des catégories A et B, après celles des agents de catégorie C en 2016, nous pousse à stabiliser le chapitre 012.

Ainsi, nous avons mis en place un système d'automatisation de la gestion du temps de travail, une maîtrise accrue du recours aux heures supplémentaires, le non remplacement de la totalité des agents partant en retraite, la mutualisation des services et des compétences en gardant pour nos agents leurs acquis et les avancements de grades auxquels ils peuvent prétendre.

Concernant la durée du temps de travail, elle est pour nos agents de 36h40 par semaine avec 9 jours de RTT.

Nous stabilisons le nombre de nos agents titulaires qui est de 717 agents au 31 décembre 2016.

Agents pour lesquels nous menons, il faut le rappeler, une véritable politique d'action sociale, je ne citerai par exemple que l'adhésion au contrat Pluralys, la participation annuelle à l'achat de tickets restaurant, la subvention à l'association « Amicale du Personnel » dont je remercie le président Monsieur Luc DANCEL et les membres du bureau pour l'ensemble des animations et contributions qu'ils proposent aux agents de notre collectivité.

Nous maintenons également nos mesures de lutte pour l'emploi en y consacrant encore cette année plus de 6 millions d'euros ; je vous rappelle que depuis plus de 10 ans nous consacrons une part importante de notre budget afin de favoriser la formation des plus jeunes, aides envers les plus jeunes et les étudiants par le biais de contrats d'animation durant les vacances scolaires, périscolaires, grands et petits parcours), mais aussi en faveur des personnes les plus fragiles en rupture d'emploi.

Concernant la gestion de la dette.

Au 31 décembre 2016, notre stock de dette s'élève à 23,2 millions d'euros ; il augmente de 400 000 euros par rapport à 2015 après 4 années de désendettement (-7,5 m en 4 ans), ce stock devrait après la réalisation d'un emprunt de 4 millions d'euros cette année et compte tenu de la fin de 3 prêts sur la même période s'établir à 25,6 millions d'euros.

Nous gardons un très bon ratio de désendettement qui devrait être de 3,7 années pour 2017.

Nous n'avons pas de stock de dette dit toxique.

Me voici au terme de cette présentation quelque peu exhaustive et je pense sincèrement que nous pouvons nous réjouir de la situation financière de notre ville et de la gestion en bon père de famille que nous exerçons.

Ce n'est pas de l'autosatisfaction tant il est vrai que nous avons un budget et des moyens importants, mais ce budget est à mettre en relation avec l'ensemble des services proposés à nos habitants, ce budget est à mettre en relation avec les importants moyens financiers, techniques et matériels que nous mettons à disposition de nos clubs sportifs, nos associations culturelles, nos habitants, ce budget est à mettre en relation avec les difficultés que rencontre notre population, cette population ouvrière, cette population qui a tant souffert des fermetures d'entreprises, des restructurations financières, cette population qui a tant donné, tant travaillé et qui au bout du chemin a été laissée pour compte.

Je le disais lors de mon introduction, ne vous laissez pas bercer par les discours pré-électoraux visant à diviser et stigmatiser les populations, ces discours prônant le toujours moins, le toujours trop.

Je ne pense pas qu'il y ait trop de fonctionnaires, je ne pense pas que nous devons obéir aveuglement aux diktats de l'institution européenne, nous devons décider de notre avenir.

C'est ce que nous faisons ici à Grande-Synthe et le pourquoi de notre engagement.

Merci.

Monsieur le Maire :

Des questions ou des approches ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Normalement on est dans un débat, j'ai bien écouté votre introduction vous avez parlé d'une politique de gauche mais on ne sent pas d'enthousiasme dans vos propos, juste un peu d'autosatisfaction. Je ne sens pas d'enthousiasme et sur votre condamnation de la politique gouvernementale je la trouve très gentille et très douce. Monsieur HOLLANDE a fait pire que Monsieur SARKOZY en 5 ans. Il a fait une politique encore plus libérale que la sienne et bizarrement je n'ai pas entendu les élus de gauche que vous dites être, dans cette assemblée délibérante condamner cette politique de démantèlement des services, de privatisation... Et moi personnellement ce que je constate c'est que clairement vous faites référence à l'élection présidentielle du mois de mai et quelque soit le candidat qu'il soit de gauche ou de droite de toute façon il devra appliquer ce que Bruxelles lui demande, à savoir encore plus d'efforts pour le petit citoyen et on ne parle pas beaucoup de la fraude fiscale qui pourrait résoudre tous nos problèmes. Donc je trouve que pour des gens de gauche on ne vous entend pas assez sur ce terrain là face à un gouvernement qui est en train de tout détruire, tous nos acquis depuis plus de 30 ans. C'était ma première remarque par rapport à votre introduction. Vous dites qu'il ne faut pas se laisser bercer par les discours populistes vous-même aujourd'hui vous nous dites que tous les fonctionnaires qui partiront à la retraite ne seront pas remplacés. Quand moi j'osais dire cela il y a quelques années c'était la droite dure, c'était attention ce Monsieur veut enlever tous les fonctionnaires, alors qu'aujourd'hui vous même vous dites que vous allez appliquer cette politique là. Vous vous félicitez des taux d'impôts locaux qui n'augmentent pas cette année encore mais il faut tout relativiser et voyager. Il faut voyager en France et les taux d'imposition de Grande-Synthe sont parmi les plus élevés de France. Pour quelqu'un qui dispose d'un logement à Grande-Synthe, il paye plus cher que quelqu'un qui habiterait dans un boulevard Haussmannien à Paris. Ca il faut le savoir, tous les spécialistes en finances peuvent vous le dire. Il pourra faire constater que nous avons les taux d'imposition les plus forts. Je pense qu'il n'y a que 25% de la population de Grande-Synthe qui paye ces impôts là et qu'il aurait fallu faire une baisse d'impôt pour ces gens là et aussi pour attirer d'autres personnes. Je ne vous ai pas beaucoup entendu parler de la ville, dans votre projet, de cette ville qui est triste. Il n'y a plus de commerces, tout se meurt, nos routes sont complètement délabrées, l'éclairage comme je vous l'ai dit parfois il n'y en a plus. La vie associative ne se renouvelle pas, il faut toujours être proche du système pour avoir une subvention. Dans tous les cas il n'y a pas de renouvellement à cette démocratie locale. Donc je ne vous ai pas entendu parler de la ville ce soir, pas beaucoup entendu parler des habitants et sur les pistes cyclables par exemple je trouve qu'au temps de DEMARTHE il y avait beaucoup plus de pistes cyclables qu'aujourd'hui. On est en 2017 avec un Maire qui se dit écologiste et on a beaucoup moins de pistes cyclables, quelqu'un qui roule à vélo c'est trop compliqué, sans compter tous les trous sur la chaussée. Dans votre projet que vous avez lu Monsieur BEYAERT vous ne parlez pas du vieillissement de la population et qu'est-ce que vous allez apporter à cette population là ? Toutes les personnes qui sont venues dans les années 60-70-80 et qui ont construit Grande-Synthe, c'étaient des jeunes couples. Aujourd'hui la plupart sont retraités. La jeunesse quitte Grande-Synthe. Je me rappelle qu'en 2001 Madame Bernadette VANHELLE qui en parlait dans son petit livret, elle disait que 71% de la population avait moins de 30 ans aujourd'hui ce n'est plus le cas à Grande-Synthe c'est une population qui vieillit. On a fermé la résidence pour personnes âgées GUILLAIN il ne reste plus que notre EHPAD. Alors vos services pour les personnes âgées on n'en entend pas beaucoup parler. Ensuite la dégradation de l'image de notre ville. Moi je suis désolé j'avais déjà mis en garde dès le départ, après vous pouvez dire non c'est mon droit d'expression, pendant des années vous avez fait un effort considérable pour construire des logements, pour attirer des gens sur Grande-Synthe. Et il faut le dire beaucoup de gens saluent votre travail, j'entends de bonnes choses sur ce que vous avez fait au niveau de la politique du logement mais je pense qu'avec votre camp l'image de Grande-Synthe en prend un coup énorme. Vous, demain vous partirez bien sûr mais c'est votre successeur qui aura à gérer cette problématique là et je crois que l'on n'a pas tiré les leçons du passé parce que moi je me souviens du camp de Sangatte qui a été ouvert en 93 lorsqu'il y a eu le bombardement de la Serbie, quand les premiers kosovars venaient on nous disait que cela serait momentané et au final on s'est aperçu que Calais n'a jamais eu de répit et vous êtes le seul Maire en France qui avait décidé de faire unilatéralement un camp que même si vous dites que ce n'est pas pérenne, il va devenir pérenne alors qu'on aurait pu trouver d'autres solutions alternatives comme la prise en charge de ces personnes dans les CAO qui toutes ne quittent pas la

guerre. Il y a des personnes qui sont en situation irrégulière. Maintenant dès que vous mettez Grande-Synthe sur GOOGLE est bien Grande-Synthe est considérée comme la ville des migrants. Quand je voyage on me dit à Grande-Synthe c'est les migrants, donc vous avez touché à l'image de la ville de Grande-Synthe durablement et je récusé le terme populiste des gens qui si on n'est pas d'accord avec votre politique pseudo humanitaire, je ne parle pas de la vôtre personnellement, mais je parle du gouvernement parce que les réfugiés ne sont qu'une conséquence de nos bombardements dans ces pays là et on ne parle jamais des causes. Je regrette que lorsque vous étiez face à Monsieur SARKOZY que vous ne lui avez pas dit que la Libye, c'est lui qui l'a déstabilisée et que nous aujourd'hui on en gère les conséquences. Si on veut vivre dans un monde meilleur il faut aider au rétablissement de la paix dans ces pays là et ne pas armer les terroristes comme le fait le gouvernement de Monsieur HOLLANDE. Donc voilà moi je trouve que vous ne parlez pas assez de la ville, vous ne donnez que des chiffres, vous ne parlez que d'argent et moi je ne vois pas l'humain, l'humain est absent de votre politique et heureusement que Grande-Synthe a de l'argent.

Monsieur BEYAERT :

Oui mais c'est un rapport d'orientation budgétaire. Je vais essayer de vous répondre de façon synthétique sur les diverses interventions que vous avez pu faire. Concernant le bilan de François HOLLANDE et Nicolas SARKOZY je suis très mesuré par rapport à ce que vous dites mais c'est un autre débat qui n'a pas lieu ce jour.

Monsieur RIAH :

Vous pouvez vous clarifier parce que je n'ai pas compris ?

Monsieur BEYAERT :

Je vais le faire. Concernant la politique de HOLLANDE j'ai l'impression que vous avez été absent un petit moment car entre deux il vient d'y avoir des primaires citoyennes. Il y a eu quelque chose qui s'appelait les primaires citoyennes, il y a eu un candidat qui a été choisi pas par le parti socialiste mais par les partenaires de gauche et par une bonne partie de la population puisque 2 millions de personnes se sont déplacées pour venir participer à ces primaires citoyennes et un candidat a été élu avec 60% des voix et qui présente un projet politique. C'est un ancien frondeur et pour ne pas le citer c'est Benoît HAMON et aujourd'hui il y a un candidat à gauche qui n'est pas un candidat de la rupture mais qui est un candidat avec une vision de la société qui moi me convient particulièrement bien.

Concernant les départs en retraite des fonctionnaires, c'est sûr que les contraintes budgétaires font qu'on ne va pas pouvoir tous les remplacer. Par contre comme je l'ai dit dans mon allocution on va stabiliser nos effectifs. Cela veut dire que l'on n'a pas de perte de fonctionnaires ici à Grande-Synthe. Sur les titulaires on est toujours à un peu moins de 720 donc il y a des glissements car il y a des métiers qui changent, qui évoluent. Il y a des endroits où il faut faire des recrutements car on a besoin de la technicité mais aussi des personnes qui répondent à ces nouveaux métiers et à ces nouveaux services que l'on peut mettre en place pour nos habitants et de fait, bien entendu, d'autres services qui se restructurent et sur lesquels si vous regardez le tableau des effectifs il y a peu être moins d'effectifs aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans.

Concernant les taux d'imposition locaux, pour moi l'imposition ce n'est pas un gros mot. Au contraire par ce que lorsque l'imposition des citoyens, dans la mesure de leur moyen, est synonyme de redistribution par les collectivités, moi je pense que c'est une bonne chose. Il y a un candidat aujourd'hui qu'il nous annonce qu'il va supprimer l'imposition sur le bâti. Perte pour Grande-Synthe 5,5 millions d'euros compensés par l'Etat. On a déjà 2/3 de nos recettes qui sont des compensations, si on ajoute en plus cela les villes n'auront plus d'autonomie et plus de dynamisme. Moi je le répète, pour moi l'impôt n'est pas un gros mot et c'est bien de pouvoir payer des impôts mais c'est bien aussi que nos impôts servent à construire des écoles, des routes à mettre en place une vie associative, sportive et culturelle sur les villes. Il y a un retour et le précurseur de cette politique là et je lui rend hommage ce soir c'était René CAREME qui avait cet objectif là d'aller chercher l'imposition mais plus celle des entreprises mais aussi celle des ménages qui était corollaire et il y avait cette redistribution. Et moi je suis vraiment pour ce système de redistribution.

Quand vous dites que l'on ne parle pas de la ville c'est vrai que nous sommes dans un moment de débat d'orientation budgétaire. Mais je vais quand même citer un exemple, celui du budget participatif. Si on ne parle pas de la ville quand on parle de budget participatif, excusez-moi je dois être assez hors jeu. Il y a 393 000 euros et 12 projets qui ont été retenus ce sont des projets qui, avec l'aide des

services, avec l'aide technique avec la compétence des services, des habitants qui sont venus pour présenter des projets, qui sont venus aider nos élus, nos techniciens à repenser une ville autrement et à mettre en place des services. Moi je dis toujours que dans 10 têtes il y en a plus que dans une et dans 100 il y en a plus que 10. Donc il faut savoir toujours écouter les gens et je pense que ce budget participatif est vraiment le très bon exemple.

Concernant les pistes cyclables 500 000 euros seront dédiés cette année à la trame verte. Il y a un gros effort qui est fait et il faut repenser notre ville car ce n'est pas tout de dire on veut des pistes cyclables, on veut rouler à vélo, mais il faut aussi organiser notre ville qui a un passé, qui a une structuration qui n'est peut-être pas la plus facile pour que le vélo trouve pleinement sa place, mais il faut aussi travailler et on le fait depuis plusieurs années en collaboration avec Evelyne qui je crois travaille sur ce dossier avec les habitants et là c'est pareil on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Et je finirai par là puis je laisserai la parole pour la conclusion à Damien CAREME. Concernant l'image de la ville je ne pense pas qu'elle soit si négative que cela. C'est vrai que l'on a aujourd'hui sur notre territoire un camp humanitaire et s'il n'y avait pas de guerres, les gens ne fuiraient pas la guerre, la misère et la mort et donc il n'y aurait pas de camp à Grande-Synthe. Par contre il faut, et c'est une attention de Damien CAREME, de l'équipe municipale et des techniciens je peux vous dire qu'ils y passent beaucoup de temps pour que ce camp humaniste ne devienne pas un camp de la honte. Ce n'est pas facile d'y travailler, c'est un dossier très lourd qui n'est pas facile à porter par un Maire, par une ville. Alors que vous savez que c'est un engagement tripartite entre la ville, l'Etat et l'association. Mais je ne pense pas que cela écorne vraiment l'image de la ville. Cela montre aussi ce qu'est cette ville, une ville de solidarité, ville de rapprochement entre les peuples.

Je pense avoir répondu à vos questions.

Monsieur RIAH :

Sur le camp je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. La question n'est pas de dire si on est pour l'humanitaire ou pas car on est tous des êtres humains. Moi je suis un fils d'immigré et la France nous a accueillis et j'ai pu me soigner grâce à la France, j'ai pu étudier grâce à la France. Il ne s'agit pas de dire que la France est un pays de racistes et qu'elle n'accueille pas, ce n'est pas ça la question. La question c'est qu'une ville qui est la 7^{ème} la plus pauvre de France et qui a d'énormes difficultés sociales elle n'avait pas à prendre en charge toute seule ces choses là. Vous dites « on espère que cela ne sera pas un camp de la honte » mais quand on sait qu'il y a beaucoup d'agressions sexuelles et que les femmes et les enfants sont les premières victimes et que ce sont les passeurs qui font la loi. Donc on a plus aidé le trafic d'humains qu'on a aidé ces pauvres gens. Vous pouvez dire ce que vous voulez Monsieur le Maire mais ça c'est mon avis...

Monsieur la Maire :

C'est votre avis qui est complètement faussé Monsieur RIAH. Basez-vous sur autre chose que des rumeurs.

Monsieur RIAH :

Non ce n'est pas des rumeurs je suis allé dans ce camp là avant même que vous y alliez. J'y allais parce que j'habitais à côté...

Monsieur la Maire :

Vous faisiez partie de ceux qui colportaient des rumeurs.

Monsieur RIAH :

J'habite au BASROCH...

Monsieur la Maire :

Non vous avez une adresse là-bas.

Monsieur RIAH :

Non je vis là-bas à l'Albeck, j'y suis né, j'y ai grandi. Je n'ai jamais quitté Grande-Synthe contrairement à vous. Je connais très bien ma ville.

Monsieur la Maire :

J'y étais avant que vous étiez né.

Monsieur RIAH :

Et alors !

Monsieur la Maire :

Vous n'étiez même pas conçu !

Monsieur RIAH :

Entre vivre dans sa ville et vivre ailleurs ce n'est pas la même chose. Moi ma ville je la connais, ces gens là je les ai rencontrés. Je connais très bien le dossier du Moyen-Orient, je comprends la langue arabe, je comprends un peu le perse, je comprends l'anglais. Vous ne me ferez pas croire que tout le monde vient de la guerre. Ces gens là veulent aller en Angleterre donc c'est un problème beaucoup plus profond. Ces gens là veulent aller en Angleterre la preuve c'est que moi si je fuis la guerre la première chose que je fais, je suis content qu'on m'accueille et je respecte le pays qui m'accueille, je demande tout de suite la demande d'asile et je m'installe immédiatement dans ce pays parce que je suis soulagé et un peu comme les chrétiens d'Orient qui sont à Paris et qui viennent d'Irak. Quand Mossoul a été prise la France en a pris plus de 30 000 ils sont à Paris il y en a même à Grande-Synthe des Syriens ils sont contents d'être là en France, ils acceptent tout de suite les papiers. Les gens dont parle Monsieur le Maire ne veulent pas de papiers, ils ne veulent pas de votre aide, ils veulent partir en Angleterre. Donc tout ce que vous faites c'est faciliter le trafic d'humains. Et on n'a pas à prendre seul cette charge. Ca c'est mon point de vue, mon point de vue à moi c'est que l'on peut aider les gens de façon humaine à travers les CAO. Là on a bien vu le centre des femmes qui a été brûlé on n'en parle pas beaucoup dans la presse parce que...

Monsieur la Maire :

C'est accidentel.

Monsieur RIAH :

Oui c'est toujours accidentel ; Les viols aussi sont accidentels.

Monsieur la Maire :

Ne colportez pas des rumeurs, vous avez une responsabilité d'élu.

Monsieur RIAH :

Monsieur le Maire si je colporte des rumeurs c'est peut-être parce que vous ne me donnez pas d'informations.

Monsieur la Maire :

Renseignez-vous.

Monsieur RIAH :

Donnez-nous des informations.

Monsieur la Maire :

Posez-moi des questions au lieu d'affirmer des choses.

Monsieur RIAH :

Monsieur le Maire je vous signale qu'en décembre 2015 les habitants vous ont dit qu'il y avait des coups de feu au Basroch vous avez dit ce sont des rumeurs. Et moi j'étais sur place et ce n'était pas des rumeurs. Les personnes qui ont été blessées par balle ce n'était pas des rumeurs elles ont été prises en soin au CHD donc ce n'est pas des rumeurs.

Monsieur la Maire :

Des passeurs qui ont été blessés par balle.

Monsieur RIAH :

Il y a eu des armes à feu qui ont été utilisées.

Monsieur la Maire :

Des passeurs entre eux.

Monsieur RIAH :

Peu importe ! Vous aviez dit l'année dernière que c'était des rumeurs.

Monsieur la Maire :

Oui parce qu'il y a eu des rumeurs et il y a eu des faits avérés.

Monsieur RIAH :

Oui mais les habitants n'avez pas menti car vous aviez dit qu'ils avaient menti et qu'ils avaient colporté des rumeurs. Et donc ce n'était pas des rumeurs mais des faits. Et je termine ensuite par un autre point qui n'est pas sur le camp. C'est la question que j'ai oublié de poser tout à l'heure. Je vois que pour les impôts la commune n'est pas très en accord avec le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque parce que lui est plutôt pour diminuer les impôts locaux. Et un deuxième point dont j'ai oublié de parler tout à l'heure, j'aimerais que la collectivité territoriale elle fasse attention aux contrats des vacataires parce que ce sont des contrats précaires et je pense qu'il ne faudrait pas recourir à ce type de contrat. Car il y a la politique des petits chefs qui ne respectent pas ces vacataires là. Allez plus vers des contrats contractuels et évitez les contrats qui précarisent de plus en plus. Nous, en tant qu'habitant, on croit que ce sont des fonctionnaires mais en vérité ils vivent un vrai calvaire, ils vivent dans la précarité, ils ne sont payés que quelques heures. C'est encore plus précaire que dans le droit privé, donc moi j'espère que dans votre politique, dans le chapitre 12 comme vous dites, qu'on essaie d'avoir de moins en moins recours à ces types de contrats. Moi j'ai déjà été vacataire pour l'Education Nationale ce n'est vraiment pas gratifiant, on nous utilise. C'est pire que dans le privé. Donc moi un conseil que je donne à cette majorité socialiste-verte, rose etc c'est de faire attention et de ne pas trop recourir à ces contrats là.

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB vous avez des commentaires sur le ROB ?

Madame CHABAB :

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier et féliciter les services pour la qualité du travail effectué dans le cadre de la préparation du rapport d'orientation budgétaire.

L'année 2017 sera encore une année cruciale marquée par les élections présidentielles et législatives au résultat incertain.

Rappelons-nous l'élection de Donald Trump en novembre dernier qui a été un choc politique. Elle a démontré le retour au nationalisme, au repli sur soi et indéniablement à la perte de confiance des catégories populaires en la classe politique.

Cette élection américaine qui nous rappelle le résultat du Brexit au Royaume-Uni, a également réussi à déjouer tous les pronostics et à prouver que tout n'était pas mesurable. Pourtant, la perte d'espoir, confortée par le mépris de l'élite, pouvait se ressentir notamment par des taux d'abstention en constante évolution.

Ce manque de confiance a un effet dévastateur sur les citoyens qui se retournent, par dépit, vers les formations populistes. Ces mêmes formations qui dénoncent tout au long de leur campagne électorale, un système, arguant comprendre le peuple, alors qu'elles en font elles-mêmes partie.

Ce cataclysme politique ne peut que nous renvoyer aux différentes affaires qui touchent les candidats à l'élection présidentielle en France. Ces candidats qui se targuent d'être exemplaires, honnêtes et transparents alors qu'ils sont eux-mêmes accusés de détournement de fonds publics ou de financements occultes de campagne s'élevant à des centaines de milliers d'euros.

Ces mêmes candidats nous proposent des suppressions massives de fonctionnaires ce qui suppose bien évidemment la poursuite des baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat ou, pour les collectivités comme Grande-Synthe qui ne la perçoit plus, la contribution à la résorption du déficit public.

Outre le camp de la Linière dont la prise en charge à venir reste floue et, qui nous a démontré la position particulière de l'Etat face à la crise migratoire, nous pouvons aujourd'hui nous interroger sur la prise en compte des difficultés financières que subissent les collectivités locales.

De nombreuses incertitudes existent notamment sur la poursuite de la contribution au redressement des Finance locales qui, si elles s'avèrent maintenues, nous amèneraient à une perte de près de 2 millions d'euros à l'horizon 2020 à Grande-Synthe.

Alors, la souscription à un prêt de 4 millions d'euros en 2017 s'ajoutant aux 2 millions empruntés en 2016 nous alerte car elle pourrait à terme, même si aujourd'hui la gestion le permet, générer de grandes difficultés financières. En effet, face aux multiples incertitudes principalement dues aux prochaines échéances électorales, ce risque doit être assidûment évalué pour être réajusté afin d'en atténuer les effets qui pourraient être dévastateurs pour notre Ville, par exemple par :

- le non remplacement systématique des départs en retraite
- de ce fait, la surcharge de travail supporté par les agents
- la baisse en qualité du service public voire même la contrainte d'en supprimer
- la fuite de la population eu égard au contexte économique et social
- la baisse des mesures pour l'emploi
- l'augmentation de la pauvreté

Heureusement, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. D'ailleurs, j'en profite pour saluer l'augmentation du budget alloué à l'Emploi en direction des publics les plus éloignés du travail donc les plus vulnérables. Un effort similaire sur la politique Jeunesse aurait été de bon augure notamment sur l'axe de la participation à la vie de la cité à l'instar du CMJ car je fais partie de ceux qui considèrent la Jeunesse comme une ressource qu'il convient d'accompagner durablement pour construire l'avenir de notre pays.

Cet avenir aujourd'hui est obscur ! Le bloc communal a longtemps été un bouclier social face aux inégalités. Cependant, sa fragilité ne fait que se renforcer depuis ces dernières années, des suites des décisions gouvernementales successives et sera encore plus menacée demain.

Alors certes, l'investissement dans notre ville doit continuer pour proposer des services à la hauteur des attentes et des besoins des habitants mais la vigilance doit être de mise.

Soyez donc assurés que nous le serons pour que Grande-Synthe ne tombe pas sous le joug de l'Etat qui malheureusement est passé d'un rôle de protection à un rôle de prédation !

Monsieur le Maire :

Merci Madame CHABAB.

Je voudrais revenir et sans trop prolonger le débat sur un certain nombre d'éléments. A la lecture et à l'écoute du rapport de KLOPFER, qui nous suit maintenant depuis 16 ans, on a un taux de désendettement, un ratio de désendettement de 3,3 années, il s'est amélioré. On a une capacité d'auto financement qui s'améliore. On a un encours de la dette sur les recettes de fonctionnement qui baisse. Tous les indicateurs budgétaires de cette ville sont au vert. Ce n'est pas le cas de beaucoup de communes, j'allais dire de celles que je connais bien au nord de Paris. Il y a des taux d'impôts qui ne changent pas depuis 2000. Vous me dites c'est cher les impôts locaux sur Grande-Synthe, que c'est plus cher que Paris, c'est vrai. L'histoire fait qu'il a fallu augmenter les impôts locaux des habitants pour augmenter les recettes qui provenaient des entreprises à l'époque c'est-à-dire la taxe professionnelle. Mais allez voir le coût des cantines scolaires à Paris. Allez voir le coût des licences sportives à Paris. Allez voir le coût des centres de loisirs à Paris. Allez voir les coûts des inscriptions dans les crèches à Paris. Allez voir l'ensemble des services à Paris et vous verrez bien que ce qui n'est pas reversé par l'impôt il le prélève après par les inscriptions, par le fonctionnement sur les équipements. Pareil sur les politiques culturelles, il n'y a pas non plus de RME à Paris. Voilà les politiques que nous mettons en faveur des habitants. Encore une fois on a revoté une délibération sur l'accessibilité des équipements recevant du public sur la ville on a investi aujourd'hui 5 millions d'euros sur l'accessibilité. C'est aussi une politique en faveur des personnes âgées dont vous citiez tout à l'heure le manque. Permettre aux personnes de vieillir dans leur logement et ne pas se retrouver forcément dans des structures collectives car beaucoup de personnes âgées ne souhaitent pas se retrouver dans des structures collectives, dans des foyers, elles préfèrent rester chez elles et vieillir chez elles. Depuis que j'ai été élu en 2001 les constructions étaient faites de manière à ce que les personnes, même en fauteuil, puissent

rester dans leur logement et personnellement ma mère qui était en fauteuil a pu rester dans son logement car elle était dans un logement qui avait été construit en 2003. La politique envers les populations les plus démunies passe par toutes les autres politiques mises en place sur la commune. Je ne partage pas du tout votre analyse sur le camp puisque le camp est là et que nous sommes la ville qui a amené le plus d'habitants ces dernières années. La réalité des chiffres est celle-là donc je ne crois pas qu'il y ait une image négative derrière. Et je me félicite et je le dis partout où je vais des centres d'accueil d'orientation car les gens y sont mieux que sur le camp de la Linière à Grande-Synthe. Ca je le maintiens et je le dis partout. Sauf que rappelez-vous dans l'histoire quand nous on est confronté à l'arrivée massive de ces réfugiés sur le territoire de la ville, les CAO n'existaient pas. Elles se sont mises en place à partir du moment où Grande-Synthe a existé. On a pris les devants pour mettre une structure d'urgence en place et cela a provoqué cette création de 8 000 ou 9 000 places en centre d'accueil et d'orientation. Et sur le camp aujourd'hui 200 personnes ont fait des demandes en CAO sauf qu'il n'y a plus de place. Puisque c'est les collectivités qui offrent des places mais elles n'en n'ont plus. Voilà si demain on retrouve 200 ou 300 places en CAO il y a 200 personnes qui partent du camp. Ce qui fait les passeurs Monsieur RIAH, il faudrait que vous en soyez persuadé, ce sont les murs, ce sont les grillages que l'ont met partout parce que pour contourner ces murs et ces grillages de tout temps on a payé les services des passeurs. Ce n'est pas le camp de Grande-Synthe qui a facilité cela, ce sont vraiment les politiques migratoires et dans le candidat HAMON derrière il y a ce visa humanitaire qui est instauré et c'est une des solutions qui est préconisée par de nombreuses ONG qui s'occupent des problèmes des migrants à travers le monde et je partage complètement cette idée. Sur la disparition des commerces je suis très surpris puisqu'on a encore inauguré un commerce il y a moins d'un mois, il se porte bien merci. Certains commerces partent mais beaucoup restent. On n'est quand même pas une ville qui est complètement déshéritée par rapport à ses commerces. Je l'ai dit la dernière fois lorsque l'on a eu le débat sur l'hypermarché je le réaffirme aujourd'hui. Je suis très content ce soir, et je l'ai dit aux personnes qui avaient des inquiétudes, lors de mes vœux, car les gens disaient que tout le budget de la ville partait pour les migrants, qu'il n'y aurait plus rien. Et on a bien vu l'année dernière avec le budget participatif qui a été mis en place à hauteur de 500 000 euros. On est le budget participatif le plus doté de France par habitant. Il y a des budgets qui sont importants à Paris mais ramenés au nombre d'habitants puisqu'ils sont 11 millions alors que nous ne sommes que 21 000, la somme par habitant est donc la plus importante de France sur ce budget participatif. On n'oublie personne, on mène nos politiques et en plus notre situation on l'a vue en 2016 ne sait absolument pas dégradée malgré les initiatives que l'on a prises dans cette ville, donc je me félicite de cette très bonne santé financière. Moi aussi je me joins à Martial pour féliciter l'ensemble des services, l'ensemble du personnel de cette ville qui est parfaitement conscient de cette nécessité de faire attention à nos dépenses publiques pour pouvoir perdurer, pour offrir une autre qualité de service comme le disait Martial derrière car comme je le disais c'est important ça va nous permettre d'avoir un budget dynamique pour cette année 2017. Qui fait face à cette souffrance sociale que connaissent trop de nos habitants parce que malheureusement le chômage est encore là. Année après année on entend parler de la fermeture des entreprises donc il faut y aller et continuer à soutenir ces personnes là, à leur tenir la tête hors de l'eau, c'est ce qu'on essaie de faire par des mesures sur l'emploi mais aussi par les interventions dans les cantines qui leur permettent d'accéder à des services et de pouvoir vivre dignement. Moi j'ai les mêmes inquiétudes que vous Madame CHABAB sur le bloc communal sur l'avenir et moi aussi quand je vois le débat présidentiel qui se lance quand on parle de réduire encore les déficits publics, quand on parle de mettre les collectivités à profit, de supprimer les fonctionnaires, quand je vois ça dans un programme cela m'hérise. Quels fonctionnaires on va supprimer ? Est-ce que ce sont des enseignants ou alors des policiers ? Est-ce que ce sont des gens dans les hôpitaux, des fonctionnaires de la fonction publique qui rendent des services à la population ? Franchement je trouve que ces discours datent. Ils datent d'un autre temps et il y a d'autres préconisations à mettre en œuvre dans notre pays qui apportent aux habitants et qui leur permettent de vivre autrement, qui leur offre une autre vision de la société et leur permettent de vivre dans une autre société que cette société anxieuse qu'on est en train de nous fabriquer et malheureusement on regarde son voisin, l'autre en chien de faïence car il vient de prendre la place. On est sur un égoïsme exacerbé je pense qu'il faut retrouver d'autres valeurs et des valeurs collectives notamment. Voilà ce que je voulais dire, ce ROB 2017 c'était un débat nous aurons dans un mois le budget à voter dans le sens qu'indiquait Martial sur l'effort que nous allons faire d'un côté comme de l'autre et sur les services que nous allons continuer à apporter à la population.

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 9 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des observations sur ces décisions ?
Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je vois encore une fois qu'il y a beaucoup de décisions que vous avez prises pour ester en justice soit en qualité de demandeur ou défendeur et je voulais savoir pourquoi vous ne lancez pas un appel à marché public pour cela puisque maintenant depuis plusieurs années vous n'arrêtez pas de désigner des avocats donc il faut estimer ce besoin là. Si la commune a besoin d'avocats il faut donc estimer ce besoin là comme vous en parliez tout à l'heure et à ce moment là il faut qu'il y ait une mise en concurrence parce qu'à chaque fois vous désignez des avocats mais il n'y a pas de mise en concurrence et on ne sait pas comment vous avez désigné ces personnes là et ces prestations là doivent être soumises au code des marchés publics comme toute autre prestation. Là je vois qu'il y a un recours au conseil de discipline, le tribunal administratif contre moi par rapport à Auchan. Vous pouvez me dire pour les 3 affaires que je viens de désigner cela consiste en quoi ? Le cabinet FIDAL c'est pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Je ne peux pas vous apporter de réponse là mais je vous les apporterai. A chaque fois on fait appel aux avocats spécialisés dans les domaines concernés.

Monsieur RIAH :

Oui mais il faut faire un appel d'offre...

Monsieur le Maire :

Sauf que je ne sait pas en début d'année ce que j'aurai comme affaires.

Monsieur RIAH :

Il faut estimer le besoin.

Monsieur le Maire :

Oui mais on ne sait pas. Pour le conseil de discipline j'espère que personne ne devra passer en conseil de discipline...

Monsieur RIAH :

Une commune doit estimer ses risques.

Monsieur le Maire :

Non vous ne pouvez pas sur un passage en conseil de discipline et après une procédure judiciaire donc vous ne pouvez pas savoir.

Monsieur RIAH :

Monsieur le Maire j'ai vu que des élus partent en formation, moi-même je pars en formation, les formations généralement du groupe territorial ou de la Gazette sont données par des avocats. Et ces cabinets d'avocats sont liés par des conventions avec les collectivités territoriales. Toute commune a des risques lorsqu'elle prend des décisions. On a un service d'affaires juridiques à Grande-Synthe qui est dans le sous-sol donc ce service peut estimer des risques et il a besoin de conseils même si à la rigueur il n'y a pas de litige. Mais depuis que Monsieur PIDOUX est là ça va, beaucoup d'actes sont sécurisés et il faut le gratifier pour cela. Il fait un bon travail par rapport à l'ancien Directeur Général des Services avec qui on n'avait aucune communication comme l'affaire d'Auchan qui est un scandale. Une commune a besoin de conseils d'avocats et parfois les services de la ville ne sont pas spécialisés dans tout, donc on peut très très bien imaginer un appel d'offres par rapport à des prestations juridiques, avec des cabinets sur Paris ou sur Lille spécialisés en droit public et faire appel à eux soit dans le cadre d'un contentieux ou soit en amont pour éviter un contentieux. Vous savez un projet pour faire un centre de santé il se peut que vous soyez face à une difficulté, dans le cadre dans ce centre de santé et bien ce cabinet peut vous aider à déminer le terrain en vous disant faites attention à cela, faites attention dans votre projet. C'est dans ce sens là que moi je dis mais il ne faut pas

automatiquement qu'il y ait un contentieux. Il faut aussi prévenir le contentieux. Là dernière fois vous m'aviez dit que vous me donneriez les documents par rapport à la désaffectation d'Auchan par rapport à son permis et là 3 mois plus tard je n'ai toujours rien. Vous me l'aviez dit en public vous vous souvenez ?

Monsieur le Maire :

L'excellent Directeur Général de Services va vous apporter des réponses car il a toujours une réponse. C'est un technicien, un juriste qui est très compétent.

Monsieur RIAH :

Oui mais il doit appliquer votre politique. Il ne peut pas faire en dehors de vos ordres.

Monsieur le Maire :

Moi je me fous des actes juridiques c'est mon Directeur Général des Services...

Monsieur RIAH :

Oui mais il doit suivre vos ordres.

Monsieur le Maire :

Oui mais mes ordres ce n'est pas de lui dire fais comme cela juridiquement. Non parfois c'est lui qui me dit ah non cela n'est pas possible

Monsieur RIAH :

Oui mais vous vous étiez engagé à donner les documents mais je ne les ai pas eu.

Monsieur le Maire :

On va vous les transmettre si cela est possible.

Monsieur RIAH :

Apparemment ils sont communicables.

Monsieur le Maire :

Monsieur PIDOUX vous donnera les informations.

Sur le cas des avocats là je vois il y a un problème concernant l'amiante donc moi je prends un avocat spécialisé sur l'amiante. Je ne peux pas voir en début d'année les problèmes qu'il va y avoir. On a un autre fait sur l'économie de la construction...

Monsieur RIAH :

Monsieur le Maire j'entends bien ce que vous dites...

Monsieur le Maire :

On ne peut pas estimer...

Monsieur RIAH :

Oui mais c'est soumis aux marchés publics.

Monsieur le Maire :

Non.

Monsieur RIAH :

Vous êtes obligé de les mettre en concurrence. C'est la loi, vous ne pouvez pas vous soustraire à la loi.

Monsieur le Maire :

On est en dessous des seuils.

Monsieur RIAH :

Il faut faire au minimum une mise en concurrence, il faut 3 devis différents pour voir celui qui propose la meilleure offre. Vous ne pouvez pas, vous choisir comme cela car ce ne sont pas vos deniers mais les deniers publics.

Monsieur le Maire :

C'est vrai ce ne sont pas mes deniers. D'ailleurs les frais d'avocats ne sont pas énormes Monsieur RIAH. Vous avez vu c'est largement en dessous des seuils des marchés publics.

Monsieur RIAH :

Oui mais à partir de 1 500 euros ils sont soumis. C'est de l'argent public après on s'étonne des affaires comme Pénélope Gate. Si on commence à dire ce n'est pas grave il faut du contrôle.

Monsieur le Maire :

On a un contrôle de la cour régionale des comptes en ce moment et vous verrez les conclusions de ce contrôle.

Prochain conseil municipal le mardi 28 mars 2017 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19h20.